

le débat du jour

# Faut-il taxer l'e-cigarette comme le tabac ?

**Augmenter les accises** sur le tabac tend à diminuer sa consommation. Pour une étude britannique, la cigarette électronique prépare les jeunes au tabagisme. Faut-il dès lors aussi la taxer ?

**Luk Joossens**

Docteur en sociologie (Sorbonne). Expert dans la lutte contre le tabagisme à la Fondation contre le cancer.

## « Non, tant que le nombre de fumeurs n'augmente pas »

Pour Luk Joossens, aucune donnée disponible à ce stade n'indique que la cigarette électronique pousse un nombre croissant de jeunes à essayer un jour le tabac. Et puisque les études tendent à montrer que, pour un certain nombre de fumeurs, la cigarette électronique est d'une aide précieuse pour arrêter le tabac, il ne faut pas décourager son usage.

**Une étude tend à montrer que les adolescents qui fument la cigarette électronique ont cinq fois plus de chances de fumer ensuite du tabac. Cela vous étonne ?**

Plusieurs études montrent cela. Le problème avec ce genre d'études, c'est qu'aussi bien en Angleterre qu'aux Etats-Unis, où elles ont été menées, le nombre de fumeurs diminue et le nombre de jeunes fumeurs reste extrêmement bas. Tant qu'on ne constate pas de hausse du nombre de jeunes fumeurs, je ne considère pas que la cigarette électronique représente un problème.

Ce qui est remarquable, c'est que dans les pays européens où

la cigarette électronique a particulièrement du succès, en France et en Angleterre, on a des situations différentes. Outre-Manche, on constate que les adultes qui la fument sont pour la plupart des ex-fumeurs de tabac, c'est donc une bonne chose. En France, par contre, cela n'a pas d'impact sur le nombre de fumeurs de tabac.

**Impossible, selon vous, de**

**conclure à l'heure actuelle que la cigarette électronique incite davantage de jeunes à fumer du tabac ?**

On doit être vigilant mais, à ce stade, on ne peut pas le conclure, non. J'ai toujours été très critique vis-à-vis de la cigarette électronique. Mais il faut bien reconnaître, si l'on regarde les études disponibles actuellement, que la balance est plutôt positive en ce sens qu'elle représente un avantage dans le processus de l'arrêt du tabagisme.

Un pourcentage, certes encore relativement faible, mais qui existe, de fumeurs s'en sert pour arrêter. S'il s'agit d'une

aide complémentaire pour arrêter de fumer, pourquoi ne pas l'utiliser ? Si le nombre de jeunes fumeurs commençait à augmenter, je réviserais ma position, mais ce n'est pas le cas à l'heure actuelle, ni en Belgique, ni en Angleterre, ni aux Etats-Unis.

**Faut-il néanmoins aligner la taxation des e-cigarettes avec celles des produits du tabac, autrement dit les soumettre aux accises ?**

A l'heure actuelle, je ne suis pas favorable à une taxation de la cigarette électronique. Tant qu'une majorité d'études démontrent que ça aide les gens à arrêter de fumer, cela ne me semble pas être une bonne idée.

**Cela risquerait de décourager ceux qui ont envie de se défaire du tabac ?**

Tout à fait. On ne peut donc pas, mais je le répète, à l'heure actuelle, considérer que ce serait une bonne chose de les taxer. ■

Propos recueillis par  
CORENTIN DI PRIMA

## Dr Vincent Lustygier

Psychiatrie, spécialisé en tabacologie et addiction à l'alcool. Chef de clinique à l'Hôpital Brugmann et membre du Conseil supérieur de la santé.

# « Malgré ses avantages, il y aurait une logique à la taxer »

**P**our le docteur Lustygier, vivre avec de la nicotine dans le corps ne doit pas être totalement banalisé par l'Etat.

**Faut-il considérer la « vaporette » comme une cigarette normale et la taxer comme telle ?**

*C'est une question compliquée en raison de la nature même de la cigarette électronique. D'un côté, elle a montré son efficacité pour fixer le taux de nicotine dans le sang des fumeurs à un très bon niveau, ce qui leur permet de « switcher » de la consommation de tabac vers l'usage de la cigarette électronique. Cela concerne les « hardcore smokers », les fumeurs sévères, qui n'étaient jamais arrivés à arrêter de fumer et qui, grâce à cela, parviennent à le faire. Mais d'un autre côté, la cigarette électronique intéresse plein de gens, et notamment les cigaretteurs, qui la voient comme une manière de garder un pied dans le marché des psychotropes du domaine du tabac, mais aussi, même si ce n'est pas affirmé comme tel, comme un cheval de Troie, qui peut initier les jeunes au tabac - comme une récente*

*étude anglaise l'a montré (nos éditions d'hier). C'est donc un souci, parce que c'est à la fois un outil de sevrage efficace pour une certaine population, et un danger potentiel pour une autre population. Il faut ajouter au tableau les « usages doubles ». Beaucoup de gens utilisent la cigarette électronique pour diminuer leur consommation de tabac mais aiment continuer à garder la cigarette normale à l'occasion. Or, le tabac est déjà toxique à partir d'une ou deux cigarettes, notamment au niveau cardio-vasculaire. En cas de double utilisation, le gain devient donc très faible en termes de santé. Si l'on fait la moyenne, je pense qu'il y a une logique à*

*taxer les produits dérivés du tabac, parce que cela participe à une dénormalisation du tabac et de tout ce qui touche à l'acte d'ingérer de la nicotine - qui reste un produit psychotrope qui stimule le cerveau et amène les fumeurs à rester dans le principe du plaisir artificiel plutôt que de retourner vers des plaisirs plus naturels.*

**Pour le fumeur régulier, la cigarette électronique est-elle plus**

**économique que d'autres produits de substitution ?**

*Cela dépend. Si vous avez un patient qui fume deux paquets de cigarettes par jour et que vous devez le substituer en patches, la cigarette électronique sera moins chère. Si ce sont des « petits » fumeurs, des traitements médicamenteux qui sont efficaces peuvent être plus intéressants.*

**La polémique sur l'innocuité des vapeurs inhalées a-t-elle été tranchée ?**

*Sur le court et le moyen terme, on sait qu'on n'a pas de soucis. Sur le long terme, il y a un léger doute, qui tient au fait que les produits aromatiques - non toxiques - utilisés n'ont pas nécessairement été testés une fois chauffés. Mais la Commission européenne a émis des directives sur les températures. Et quoi qu'il arrive, même si on devait découvrir des substances toxiques à long terme, on n'atteindra jamais le niveau de la cigarette normale, qui est une véritable bombe et qui est vraiment le pire produit que l'on puisse s'injecter dans le corps. ■*

Propos recueillis par  
WILLIAM BOURTON